

Déclaration d'intégrité

Mesures visant à vérifier l'intégrité du personnel bénévole et salarié des fédérations et des clubs



Appel à candidatures

La fédération ou le club publie une offre d'emploi pour le poste, par exemple sur des plateformes d'emploi en ligne ou par le biais d'un appel à candidatures interne à la fédération ou au club. L'appel à candidatures doit préciser la manière dont la fédération ou le club contrôlera l'intégrité des candidat-e-s (par ex. références et contrôle approfondi de l'intégrité).

1

2

Vérification du CV

La fédération ou le club examine les CV reçus afin de détecter d'éventuelles anomalies, telles que des changements fréquents d'emploi et/ou de lieu de résidence, des lacunes inexpliquées dans le parcours professionnel, des changements de sport, des incohérences ou des lacunes dans la formation ou les qualifications, ou encore l'absence de motifs de départ.



Entretiens d'embauche

La fédération ou le club intègre des questions et des scénarios éthiques dans les entretiens d'embauche afin d'évaluer la prise de conscience et la capacité de prise de décision des candidat-e-s face aux défis éthiques, ainsi que leur intégrité.

- **Outil utile:** la [boussole éthique de Swiss Olympic](#) peut servir à évaluer les situations.
- **Recommandations de Swiss Olympic:** veiller à obtenir le consentement des candidat-e-s présélectionné-e-s en vue d'un contrôle d'intégrité approfondi après l'entretien d'embauche.

3

4

Contrôle approfondi de l'intégrité

La fédération ou le club procède à un examen approfondi des documents envoyés par un-e ou plusieurs candidat-e-s afin de vérifier leur intégrité et de détecter d'éventuels antécédents judiciaires, ainsi que des infractions en matière d'éthique et de dopage, susceptibles de compromettre leur aptitude à occuper la fonction ou le poste à pourvoir. Cet examen peut inclure la collecte d'avis exprimés à l'oral des personnes indiquées en référence, la vérification des diplômes et des licences, la consultation des jugements rendus dans le cadre d'infractions à l'éthique et de cas de dopage et/ou la collecte d'informations pertinentes par le biais des extraits et des extraits spéciaux du casier judiciaire destiné aux particuliers.

- **Protection des données:** garantie du respect des dispositions de la [Loi fédérale sur la protection des données \(LPD\)](#).
- **Fondation Tribunal du sport suisse:** consultation des [décisions](#) relatives aux infractions en matière d'éthique et de dopage.
- **Extrait et extrait spécial du casier judiciaire destiné aux particuliers:** Renseignements sur les inscriptions pertinentes au titre du [Code pénal suisse \(CP\)](#). Les extraits de casier judiciaire peuvent être commandés en ligne auprès du [Département fédéral de justice et police \(DFJP\)](#).



Adhésion active aux statuts en matière d'éthique

La fédération ou le club demande aux candidat-e-s sélectionné-e-s d'accepter explicitement les [statuts en matière d'éthique](#), à moins que les candidat-e-s n'y soient déjà soumis-e-s en vertu des statuts. En donnant leur accord, les candidat-e-s s'engagent à respecter les normes éthiques de l'organisation et à promouvoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

5